Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215601477-20260209-2026D04-DE

COMMUNE DE NIVILLAC
Arrondissement de Vannes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six,
Le neuf février,
Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie
Sous la présidence de Monsieur Guy DAVID, Maire,
Date de convocation du conseil municipal : lundi 2 février 2026

Conseillers en exercice : 24 - Conseillers présents : 15 - Votants : 15

PRESENTS : Mme ADVENARD Annick – Mme BAUCHEREL Virginie - M. BLINO Jérôme - M. BUESSLER-MUELA Patrick - M. DAVID Guy - Mme DENIGOT Béatrice - M. DESBOIS Stéphane - Mme GRUEL Nathalie - Mme HERVOCHE Josiane - M. LOGODIN Xavier - M. LORJOUX Laurent – M. MORICET Xavier – Mme PHILIPPE Jocelyne – M. RENARD Patrice - M. ROZÉ Eric

ABSENTS EXCUSÉS : Mme ALIX-BERNIER Sigrid - Mme BAHOLET Stéphanie - Mme BRÛLÉ Karine - M. CHESNIN Julien - M. DAVID Gérard - M. GOMES AMORIM Raoul Manuel - Mme PALVADEAU Stéphanie - M. POISSON Yannick - M. POTIER Jérémy

Secrétaire de séance : M. MORICET Xavier

Délibération n°2026D04 : MORBIHAN ENERGIES – Rue du Calvaire - Eclairage public : rénovation de 6 candélabres

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Morbihan Energies assure au nom et pour le compte des collectivités adhérentes, la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux électriques, d'éclairage public et de Télécom.

Dans ce cadre, il explique à l'assemblée que Morbihan Energies peut proposer à la commune la réalisation de travaux pour la rénovation de l'éclairage public dans la Rue du Calvaire, concernant 6 candélabres.

A ce titre, il convient d'établir une convention de financement et de réalisation avec Morbihan Energies (Ci-annexée) précisant notamment le financement de cette opération :

Opération 56147C2025005	HT	TVA (20 %)	TTC
Montant prévisionnel des travaux (A)	14 490 €	2 898 €	17 388 €
Montant plafonné de l'opération (B)	14 490 €		
Participation de MORBIHAN ENERGIES (C = 30 % de B)	4 347 €		

La participation communale s'élèvera à 10 143 € HT (14 490 € - 4 347 €)

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215601477-20260209-2026D04-DE

Au vu de cet exposé, Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- **D'approuver cette opération de rénovation de 6 candélabres, dans la rue du calvaire, pour un montant prévisionnel de 17 388 € TTC,**
- **D'approuver la convention de financement et de réalisation avec MORBIHAN ENERGIES**
- **D'inscrire cette dépense au budget communal 2026**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** cette opération de rénovation de 6 candélabres, dans la rue du calvaire, pour un montant prévisionnel de 17 388 € TTC,
- **Approuve** la convention de financement et de réalisation avec MORBIHAN ENERGIES,
- **Inscrit** cette dépense au budget communal 2026,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Xavier MORICET

Le Maire,
Guy DAVID